

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **DEUX DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à DIX HEURES**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

Étaient présents : M. et Mme DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BARROY R. – BERGERAT D. – CAROUGEAT L. – CHAUCHEFOIN D. – CORDIER D. – DARNET B. – DEMATONS D. - DENIZET F. – DOUET F. – EMILE G. – ENCINAS L. – FRISON P. - FROMONT C. – GERARD G. – GOMES F. - GUERITTE M. – HUARD L. – JOBARD P. – JOFFRIN G. – LIEVRE Ph. – MALAGNOUX S. – MATHIEU B. – MATRION F. – MATRION M. – MONNIER D. – RIGOLLOT M-N. – SOILLY B. – TOMASINI D. – TRANSLER G. – VAN RECHEM M. – VERDIN G.

Pouvoirs : de CHAPAUX D. à JOBARD P. – de GUENE C. à DALLEMAGNE Ph.

Absents excusés : M. et Mme ADNOT Ph. – CHAPAUX D. – CORNUT-GENTILLE F. – DUBOIS C. – FOURQUET M. – GATEAU O. – GUENE C. – MATHIS J-C. – MARNAT M. – SARTER C.

Étaient absents : M. et Mme BAROIN F. – COURTILLIER R. – COUTORD J-M. – FALMET J. – FERLET O. – FOURNIER Y. – HERNOUX N.

Le Vice-Président constate que TRENTE TROIS membres sur CINQUANTE sont présents et que DEUX membres ont donné leur pouvoir. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-Président introduit également la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de l'assemblée présents au Domaine Saint-Victor. Depuis le renouvellement des conseils municipaux notifié en mars dernier, il s'agit de la première assemblée générale de la CLI de Soulaines. Toutefois, il regrette de ne pas avoir pu tenir cette réunion plus tôt, l'arrêté de la nouvelle composition de la CLI ayant fait l'objet de plusieurs modifications successives.

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Accueil des participants (9h30 – 10h00)
- Installation de la CLI
- Installation du Conseil d'Administration
- Installation du Bureau – Installation des commissions environnement et communication
- Approbation du rapport d'activités 2013
- Questions diverses.

01/2014 - Installation de la Commission Locale d'Information

Elles sont régies, entre autres, par la loi n° 2006-686 du 13 Juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Créée par le Président du Conseil Général, il désigne notamment le Président et le Vice-Président.

- Obligation d'une CLI pour une INB existante,
- La création d'une CLI est possible dès lors qu'il y a un projet d'INB, ou qu'il existe une INB déclassée,
- Possibilité d'une seule CLI pour des installations voisines.

→ Elle se compose d'au moins 50 % d'élus :

- Collège des associations (au moins 10 %),
- Collège des syndicats (au moins 10 %),
- Collège des représentants économiques locaux (au moins 10 %),
- Représentant de l'ASN et des autres services de l'État,
- Représentants de l'exploitant.

Il en découle que l'introduction d'un nouveau membre dans l'un des collèges suppose qu'il faudra peut-être parallèlement introduire d'autres membres dans chacun des différents collèges.

→ Son fonctionnement :

- Mise en place d'un CA et d'un bureau et des éventuelles délégations de pouvoir,
- Élaboration d'un règlement intérieur et rédaction des statuts de la CLI,
- Possibilité de créer une ou plusieurs commissions ou groupes de travail,
- Définir les modalités d'information et de vote des membres de la CLI,
- Désigner les représentants de la CLI dans différentes instances,
- Tenir deux réunions au moins par an,
- Rédaction d'un rapport annuel d'activité qui sera transmis à l'ASN,
- Information régulière du public.

→ Son rôle :

- La CLI peut mener des études et expertises, y compris des études épidémiologiques ou faire procéder à toute mesure et analyse dans l'environnement relatives aux émissions ou rejets des installations du site,
- Elle est informée par l'exploitant des demandes qui lui sont adressées dans les 8 jours suivant leur réception. Dans les mêmes conditions, l'exploitant lui adresse les réponses apportées à ces demandes,
- L'exploitant, l'ASN et les autres services de l'État lui communiquent tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions,
- L'exploitant informe la CLI de tout incident ou accident dans les meilleurs délais,
- Les représentants désignés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) d'un établissement comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base sont auditionnés à leur demande par la CLI à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire. Les CLI peuvent également les solliciter.

CONCLUSIONS :

Nous sommes bien loin du rôle et du fonctionnement des Commission Locales d'Information laissés à la libre interprétation de chacun dans le cadre de la circulaire Mauroy de 1981.

→ Le Conseil d'Administration :

Il est composé de 13 représentants :

- Le Président,
- Le Vice-président,
- 5 membres du collège des élus,
- 2 membres du collège des représentants des associations de protection de l'environnement,
- 2 membres du collège des représentants des organisations syndicales de salariés,
- 2 membres du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

→ Le Bureau :

Il est composé de 7 membres issus du Conseil d'Administration :

- Le Président de la CLI de Soulaines,
- Le Vice-Président de la CLI de Soulaines,
- 2 représentants du collège des élus,
- 1 membre du collège des représentants des associations de protection de l'environnement,
- 1 membre du collège des représentants des organisations syndicales de salariés,
- 1 membre du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique,

Il désigne en son sein un trésorier et, au besoin, un trésorier adjoint.

→ La notion de pouvoir :

Règlement intérieur – Article 4 – Quorum : « Un membre de la CLI de Soulaines empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de la CLI de Soulaines de son choix (mais issu du même collège) un pouvoir écrit de représentation pour voter en son nom. Un même membre de la CLI de Soulaines ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. »

→ Le site internet de la CLI de Soulaines :



<http://cli-soulaines.fr>

02/2014 - Installation du Conseil d'Administration

Le Vice-Président demande s'il y a d'autres candidatures. Pas d'autres candidats.

Ont été élus membres du Conseil d'Administration,

Dans le Collège des Élus :

Avec 30 voix, Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel,
Avec 30 voix, Monsieur ENCINAS Laurent,
Avec 29 voix, Madame DENIZET Françoise,
Avec 27 voix, Monsieur FROMONT Claude,
Avec 23 voix, Monsieur CORDIER Dany.

Dans le Collège des représentants des associations de protection de l'environnement :

Avec 29 voix, Monsieur GERARD Gilles,
Avec 26 voix, Monsieur BERGERAT Daniel.

Dans le Collège des représentants des organisations syndicales des salariés :

Avec 34 voix, Monsieur MATHIEU Bernard,
Avec 34 voix, Madame DEMATONS Dominique.

Dans le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique :

Avec 35 voix, Monsieur AUDIGE Joël,
Avec 34 voix, Monsieur JOFFRIN Georges.

La copie du procès-verbal est annexée au présent compte-rendu.

03/2014 - Approbation du rapport d'activités 2013

Le Vice-Président présente les comptes de l'année 2013 et donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.

→ Bilan financier :

Recettes	33 042,00 €	Dépenses	47 117,35 €
Subvention ASN	15 807,00 €	Fournitures administratives	422,83 €
Subvention CG10	- €	Locations mobilières	150,83 €
Subvention CCS	16 000,00 €	Honoraires	1 076,40 €
Produits financiers	1 235,00 €	Déplacements	805,44 €
		Réception	973,31 €
		Frais postaux	- €
		Frais bancaires	70,00 €
		Frais de personnel	6 500,00 €
RESULTAT DE L'ANNEE 2013		Etude ACRO	36 081,54 €
	- 14 075,35 €	Adhésion ANCLI	1 000,00 €
		CB et frais de compte	32,00 €
SOLDE EN CAISSE au 1er Janvier 2014	79 259,00 €	Autres charges	5,00 €

L'ensemble de ces éléments constituant le rapport d'activités 2013 ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le rapport financier,
APPROUVE à l'unanimité le rapport d'activités 2013,
APPROUVE à l'unanimité le rapport moral,
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

04/2014 - Installation du Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni après l'approbation du rapport d'activités 2013.

Ont été élus membres du Bureau,

Dans le Collège des Élus :

Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel,
Monsieur ENCINAS Laurent.

Dans le Collège des représentants des associations de protection de l'environnement :

Monsieur GERARD Gilles.

Dans le Collège des représentants des organisations syndicales des salariés :

Monsieur MATHIEU Bernard,

Dans le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique :

Monsieur JOFFRIN Georges.

La copie du procès-verbal est annexée au présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le 16 décembre 2014,
Le Vice-Président de la CLI de Soulaines,

Ph. DALLEMAGNE

ANNEXE 1

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
2 DECEMBRE 2014
PROCES VERBAL – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étaient candidats pour siéger au Conseil d'Administration :

COLLEGE DES ELUS :

Monsieur CORDIER Dany
Monsieur CHAUCHEFOIN Daniel
Madame DENIZET Françoise
Monsieur ENCINAS Laurent
Monsieur FROMONT Claude
Monsieur LIEVRE Philippe

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Monsieur BERGERAT Daniel
Monsieur GERARD Gilles
Monsieur GUERITTE Michel

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES :

Madame DEMATONS Dominique, Monsieur MATHIEU Bernard

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

Monsieur AUDIGE Joël, Monsieur JOFFRIN Georges

Pour le Collège des élus : M. *Cordier*....., M. *Chauchefoin*....., M. *Denizet*....., M. *Encinas*.....,
M. *Fromont*.....

Pour le Collège des associations de protection de l'environnement : M. *Bergerat*....., M. *Gerard*.....

Pour le Collège des organisations syndicales : M. *Dematons*....., M. *Mathieu*.....

Pour le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économiques : M. *Audige*.....,
M. *Joffrin*.....

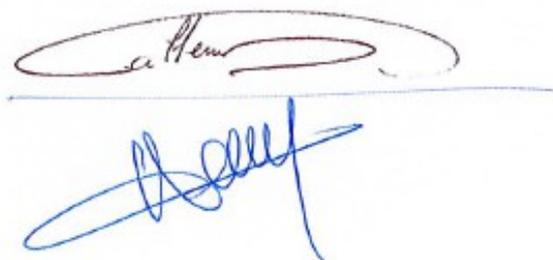
ont été élus par le Conseil d'Administration pour être représentants au Bureau de la CLI, le 2 décembre 2014.

Signature des représentants :



Signature du Président de la CLI :

Signature du Vice-Président de la CLI :



ANNEXE 2

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
2 DECEMBRE 2014
PROCES VERBAL – BUREAU

Étaient candidats pour siéger au Bureau :

COLLEGE DES ELUS :

Daniel CHAUCHEFOIN
Laurent ENCINAS
.....
.....

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Gilles GERARD
.....

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES :

MATHEU Bernard
.....

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

Georges JOFFAIN
.....

Pour le Collège des élus : M. CHAUCHEFOIN, M. ENCINAS.....

Pour le Collège des associations de protection de l'environnement : M. GERARD.....

Pour le Collège des organisations syndicales : M. MATHEU.....

Pour le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économiques : M. JOFFAIN.....

ont été élus par le Conseil d'Administration pour être représentants au Bureau de la CLI, le 2 décembre 2014.

Signature des représentants :



Signature du Président de la CLI :

Signature du Vice-Président de la CLI :

